

Commune de Bessoncourt
19, Rue de Magnolias
90160 BESSONCOURT

CREATION D'UNE SALLE DES FETES
90160 BESSONCOURT



C.C.T.P.
Lot N°11 PEINTURE

31 Mars 2017

KLEIN Architecte 6, rue de la Prévoyance 25000 BESANCON
DEPARISACADIZSTUDIO 12, Rue de la Cassotte 25000 BESANCON
Ingénierie Construction Pilotage 9, Rue Christiaan Huygens 25000 BESANCON
CETEC INGENIERIIE Green Park Excellium B - 6 Rue Armand BP 72165 25202 MONTBELIARD
PLANAIR FRANCE SAS 22, Rue de la Gare 25800 VALDAHON
PSEE 10A, Rue Midol 25000 BESANCON
JDBE 40 Av. 7ème Armée Américaine 25000 BESANCON

Sommaire

PEINTURE	2
1 GENERALITES	2
1.1 Préambule	2
1.2 Obligation de l'entrepreneur	2
1.3 Documents Techniques Contractuels	2
1.4 Répartition des teintes	3
1.5 Surfaces témoins	3
1.6 Réception des subjectiles	3
1.7 RT 2012	3
1.8 Hygiène et sécurité	4
1.9 Gestion des déchets	4
1.10 Limites de prestations	4
2 PREPARATIONS COMPLETES	5
2.1 Sur subjectiles plâtres	5
2.1.1 Travaux préparatoires et travaux d'apprêt SUR PLAQUES DE PAREMENT EN PLATRE A EPIDERME CARTONNE (TRAVAUX INTERIEURS) :	5
2.2 Sur subjectiles bois	5
2.2.1 Travaux préparatoires et travaux d'apprêt pour des finitions en PEINTURE pour travaux intérieurs	5
3 FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE	6
3.1 Sur murs et plafonds	6
3.1.1 PEINTURE ACRYLIQUE EN PHASE AQUEUSE (toutes couches confondues) :	6
3.2 Sur menuiseries bois	6
3.2.1 PEINTURE ACRYLIQUE avec au minimum 1 couche d'impr	6
4 FINITIONS LASURES ET VERNIS	6
4.1 Sur plafonds et murs	6
4.1.1 Lasure transparente et colorée aux polymères acryl	6
4.2 Sur boiseries	7
4.2.1 Vernis transparent ou coloré	7
5 NETTOYAGES	7
5.1 Après travaux neufs	7
5.1.1 Travaux de nettoyage complet avant la mise en serv	7
6 PLANS DE RECOLEMENT	7
6.1 Avant réception des travaux, remise au Maître d'Oe	7

PEINTURE

1 GENERALITES

1.1 Préambule

1.1 1 Description sommaire de l'operation

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent à la **Construction d'une Salle de Fêtes à BESSONCOURT** pour le compte de la **Commune de Bessoncourt**.

1.2 Obligation de l'entrepreneur

- 1.2 1 Le présent lot est traité à prix forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans du Maître d'Oeuvre et aux indications du présent document.
L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens.
Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans, ou si l'ouvrage concerné est nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble à livrer.

IMPORTANT: Dans le cadre du forfait, les travaux figurant au marché et non réalisés ne pourront être facturés par l'Entrepreneur. De même le coût des travaux réalisés non conforme aux descriptifs marchés seront renégociés ou démolis pour être refaits suivant l'option retenue par le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage.

1.3 Documents Techniques Contractuels

- 1.3 1 Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :
- Le règlement sanitaire duquel relève le lieu d'exécution des travaux.
 - Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques subvisés.
 - Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
 - Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
 - Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics.
 - D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités.
- * Le permis de construire.
* La note de sécurité.
* Le rapport du bureau de contrôle.
* Les textes affairants à l'hygiène et à la sécurité.

1.3 2 Liste des D.T.U.

- ... et plus particulièrement les documents suivants :
- DTU 59.1 : Travaux de peinture des bâtiments.
 - . DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits a base de liants hydrauliques.
 - . DTU 59.3 : Peinture de sols.
 - DTU 39 : Miroiterie-vitrierie.

1.3 3 Liste des NORMES

- NF T 30-001 : Définitions techniques des peintures et travaux de peinture.
- NF T 30-608 : Enduits de peinture pour travaux intérieurs.
- NF T 30-700 : Peintures - Revêtements épais.

Lot N°11 PEINTURE

...Suite de "1.3 3 Liste des NORMES..."

- NF T 30-804 : Spécifications des peintures microporeuses.
- NF 30-805 : Guide relatif aux produits de peinture.
- NF 31-004 : Pigments - Minium pour peintures.
- NF 31-805 : Classifications de peintures, vernis et produits connexes.

NOTA IMPORTANT: Avant toute mise en pratique, l'entrepreneur doit prendre soin de s'assurer de l'actualité des informations (mise a jour) contenues dans les documents qui précèdent.

1.4 Répartition des teintes

1.4 1 Répartition des teintes

Le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage se réservent le choix des teintes.

Celui-ci n'entraînera pas de supplément sur le prix, quelles que soient les teintes choisies, avec ou sans polychromie. L'entreprise aura à sa charge tous les rechampissages en découlant.

En général les grandes surfaces seront traitées en TEINTES CLAIRES et les petites surfaces en TEINTES VIVES.

1.5 Surfaces témoins

1.5 1 Surfaces témoins

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire exécuter des essais suivant les différents types de subjectiles, dans chaque local, ou chaque façade si nécessaire, et suivant les teintes de son choix. Sans toutefois que les surfaces de ces essais n'exèdent 2 m².

D'autre part des échantillonnages seront conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux. Ils seront en nombre suffisants pour permettre de fixer le choix du Maître d'Ouvrage. Ils pourront être réalisés sous forme de panneaux et être entreposés en salle de réunion.

1.6 Réception des subjectiles

1.6 1 Réception des subjectiles

Il appartient à l'entreprise de réceptionner, avant exécution de ses ouvrages, les différents supports livrés par les différents corps d'état.

Si ceux-ci ne sont pas conformes aux DTU, il lui appartient d'en informer le maître d'oeuvre et/ou le Maître d'Ouvrage avant le début de ses travaux.

Les travaux de mise aux normes seront à la charge du corps d'état ayant livré le subjectile.

Le fait d'entreprendre ses travaux sans réserve implique l'acceptation des supports par le présent lot. et celui-ci ne pourrait arguer d'une méconnaissance des documents et il ne pourra demander une quelconque modification de son prix.

1.7 RT 2012

1.7 1 L'entrepreneur prendra en compte que les constructions créées doivent répondre à la norme HPE RT 2012

Pour cela, les travaux qu'il réalisera, notamment sur les étanchéités à l'air, ne supporteront aucun défaut. L'étanchéité à l'air dépend surtout de la qualité des matériaux et de la qualité de leur mise en oeuvre. Des essais "in-situ" seront réalisés par un organisme agréé.

Tous les corps d'états devront être sensibilisé à ce que la perméabilité à l'air du (es) bâtiment (s), calculée selon la norme NF EN 13829, et qui sera mesurée, présentera une valeur inférieure à **1 m3/(h.m2)**

Les entreprises devront être en mesure de justifier, en cours de réalisation et en fin de chantier, du respect de ces objectifs avec réalisation, a leurs frais exclusifs, des essais, mesures, contrôles de toutes natures suivant exigences et précisions figurant dans le rapports d'évaluation établi par l'examineur et joint au dossier d'appel d'offres.

De par le fait d'accepter le marché, l'Entrepreneur s'engage à respecter les directives et consignes de mise

Lot N°11 PEINTURE

...Suite de "1.7 1 L'entrepreneur prendra en compte que les construct..."

en oeuvre de ses matériaux et matériels, de mettre sur le chantier du personnel qualifié, afin d'obtenir les résultats demandés.

1.8 **Hygiène et sécurité**

1.8 1 L'entrepreneur prendra en compte toutes les dispositions concernant l'hygiène et la sécurité sur le chantier. Pour cela, il se référera aux textes en vigueur et exécutera tous les aménagements que lui demandera le coordonateur sécurité missionné par le Maître d'Ouvrage, en respectant le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS).

1.9 **Gestion des déchets**

1.9 1 Dans le cadre de l'exécution des travaux de ce chantier, l'entreprise titulaire s'engagera à prévenir les risques de pollution et à réduire les impacts de son activité sur l'environnement.

Aussi l'entreprise titulaire portera une attention toute particulière à la gestion des déchets sur chantier, à la protection du milieu naturel et à la sensibilisation de son personnel quant au respect de l'environnement.

Les déchets seront triés en fonction de leur 3 catégories afin de les recycler ou les valoriser:

- 1) Les déchets Inertes (DI) => centre de stockage de classe III
- 2) Les déchets banals (DIB ou DBE) => centre de stockage de classe II
- 3) Les déchets dangereux ou déchets industriels spéciaux (DIS) => centre de stockage de classe I

Pour chaque famille de déchets, la filière valorisation doit être favorisée soit:

- Par une réutilisation sur chantier,
- Par un recyclage dans un centre de recyclage.

1.10 **Limites de prestations**

1.10 1 Limites de prestations avec le Lot Gros Oeuvre

Compris au lot Gros Oeuvre :

- Livraison des ouvrages avec des parements finis conforme au CCTP et au DTU.
- Les dérochages (suppression des huiles de décoffrage) sur tous les bétons vus intérieurs et extérieurs.

Compris au présent lot :

- Réception des supports.
- Travaux préparatoires selon CCTP et DTU.
- La mise en place des échafaudages

1.10 2 Limites de prestations avec le Lot Metallerie

Compris au présent lot :

- Néant

Compris au lot Métallerie :

- Livraison de tous les ouvrages métalliques avec une finition finie

1.10 3 Limites de prestations avec le Lot Menuiserie Interieure

Compris au présent Lot :

- Réception des supports.
- Révision de la couche d'impression et peinture définitive sur bois prépeints.
- Préparations complètes et finitions sur ouvrages bois ou métal livrés prêts a peindre.

Compris au lot Menuiserie Intérieure Bois :

- Tous les bois à peindre sont livrés rabotés et lisses.
- Tous les bois restants sont livrés prépeints.
- Tous les ouvrages métalliques sont livrés prêts a peindre.

1.10 4 Limites de prestations avec le Lot Chauffage-Ventilation

Compris au présent lot :

- Aucune finition sur les corps de chauffe

Lot N°11 PEINTURE

...Suite de "1.10 4 Limites de prestations avec le Lot Chauffage-Venti..."

- Peinture sur les tuyauteries apparentes

Compris aux lots Chauffage :

- Corps de chauffe livrés avec peinture de finition

1.10 5 Limites de prestations avec le Lot Plomberie

Compris au présent lot :

- Peinture sur les tuyauteries apparentes

Compris au lot Plomberie :

- Réalisation des distributions EF et ECS, des évacuations

2 PREPARATIONS COMPLETES

2.1 Sur subjectiles plâtres

2.1.1 Travaux préparatoires et travaux d'apprêt SUR PLAQUES DE PAREMENT EN PLATRE A EPIDERME CARTONNE (TRAVAUX INTERIEURS) :

Conformément aux D.T.U., suivant le mode d'exécution du subjectile et l'état de finition recherché.

2.1.1 1 Travaux preparatoires sur murs

Finition courante :

- Epoussetage.
- Ratisage.
- Révision des joints (si plaques de platre).
- Ponçage et époussetage.
- Impression en fonction de la nature des produits de recouvrement et adapté au produit de finition.

Localisation :

- Sur parois en plaque de plâtre

2.1.1 2 Travaux preparatoires sur plafonds

Finition courante :

- Epoussetage.
- Impression en fonction de la nature des produits de recouvrement et adapté au produit de finition (NEOPRIM ou équivalent).
- Ratisage.
- Révision des joints.
- Ponçage et époussetage.

Localisation :

- Sur plafonds en plaque de plâtre
- Placard, TGBT et Local ménage

2.2 Sur subjectiles bois

2.2.1 Travaux préparatoires et travaux d'apprêt pour des finitions en PEINTURE pour travaux intérieurs

Réalisation conformément aux D.T.U., suivant le type de subjectile, de la qualité de surfaçage et de l'état de finition recherché.

Les traitements fongicides et insecticides sont à la charge des lots mettant en oeuvre les bois et dérivés des bois.

Lot N°11 PEINTURE

2.2.1 1 Preparations completes sur subjectiles bois Bois courants, finition courante :

- Brossage et époussetage.
- Impression (ONDINE de ZOLPAN).
- Rebouchage.
- Enduit non repassé.
- Ponçage à sec.

Localisation :

- Sur plinthes et huisseries bois.

3 FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE

3.1 Sur murs et plafonds

3.1.1 PEINTURE ACRYLIQUE EN PHASE AQUEUSE (toutes couches confondues) :

avec au minimum 1 couche d'impression (prévue ci avant) et 2 couches de finition.

3.1.1 1 Finition peinture satinée ou mate au rouleau sur plafonds

Localisation :

- Sur plafonds en plaque de plâtre

3.1.1 2 Finition peinture satinée ou mate au rouleau sur murs.

Localisation :

- Sur parois en plaque de plâtre
- Sur murs béton dans CTA et chaufferie

3.2 Sur menuiseries bois

3.2.1 *PEINTURE ACRYLIQUE avec au minimum 1 couche d'impression (prévue ci-avant) et 2 couches de finition.*

3.2.1 1 Peinture satinée ou mate à la brosse sur menuiseries

Localisation :

- Sur plinthes et huisseries bois

3.2.1 2 Peinture satinée ou mate au rouleau sur menuiserie

Localisation :

- Sur porte prépeinte
- WC local prestataire

4 FINITIONS LASURES ET VERNIS

4.1 Sur plafonds et murs

4.1.1 *Lasure transparente et colorée aux polymères acryliques en solution. Application au rouleau.*

4.1.1 1 Sur surfaces verticales et/ou horizontales, Lasure transparente ou teintée sur béton. Ton au choix du Maître d'Oeuvre.

Localisation :

- Sur murs béton

Lot N°11 PEINTURE

4.2 **Sur boiseries**

4.2.1 Vernis transparent ou coloré

Avec pouvoir hydrofuge et fongicide éventuel appliqué en 2 couches sur bois préparé au poste ci-avant, compris pñçage entre chaque couche.

4.2.1 1 Vernis acrylique mat ou satiné pour protection des boiseries, en phase aqueuse.

Localisation :

- Sur tablettes

5 NETTOYAGES

5.1 **Après travaux neufs**

5.1.1 *Travaux de nettoyage complet avant la mise en service et la réception des travaux tous corps d'état, comprenant :*

Description :

Dans le cadre du présent lot, l'Entreprise chiffrera le nettoyage "ménager" des différents locaux, à savoir :

- *Aspiration et lavage des sols carrelés, plastique, pierre, etc... en accord avec les différents lots concernés, selon fiches d'entretien des différents revêtements,*
- *Nettoyage des portes aux 2 faces,*
- *Nettoyage de la quincaillerie,*
- *Nettoyage de l'appareillage électrique,*
- *Nettoyage des appareils sanitaires et robinetterie, y compris désinfection,*
- *Lavage des vitres et glaces aux 2 faces, de l'ensemble des menuiseries extérieures, intérieures ainsi que le vitrage des verrières,*
- *Lavage et essuyage de tous les corps de chauffe, canalisations, mobilier,*
- *Raccords de peinture après nettoyage en accord avec le peintre,*
- *Tous nettoyages permettant la réception et la remise des locaux au Maître de l'Ouvrage,*
- *Nettoyage des locaux techniques*
- *Y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires.*

Particularités :

L'Entreprise devra faire appel à un professionnel du nettoyage, elle devra utiliser au maximum des produits biodégradables et elle devra fournir une liste des produits utilisés, à faire agréer par les lots différents concernés.

Nota : *Le nettoyage sera à effectuer en 2 phases. Il sera prévu un nettoyage poussé avant les opérations préalables à la réception (OPR) et un nettoyage final avant réception et mise en service du bâtiment.*

5.1.1 1 Nettoyage de l'ensemble des locaux y compris appareils sanitaires, vitrerie, blocs portes, placards, etc...

6 PLANS DE RECOLEMENT

6.1 *Avant réception des travaux, remise au Maître d'Oeuvre, en 3 exemplaires, des plans de recolement, notices; détails des ouvrages mises en oeuvre comportant:*

- *Plans de détails et d'exécution des ouvrages (y compris plans de chantier validés).*
- *Liste et notices des matériaux et produits mis en oeuvre*
- *Derniers plans du Maître d'Oeuvre concernant l'opération (jeu complet comportant niveaux, façades, coupes, détails, etc...).*

Le montant de cette prestation est réputé inclus dans le prix des ouvrages.

CREATION D'UNE SALLE DES FETES
90160 BESSONCOURT

Lot N°11 PEINTURE

6.1 1 Dossier 3 exemplaires + 1 reproductible.